

Rapport sur la qualité des actifs au 31 mars 2017
(Instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)

Introduction

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 99,99% par Société Générale dont l'objet est de refinancer le portefeuille de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitués de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancés par l'émission d'obligations sécurisées notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif, les prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à Société Générale.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par les émissions d'obligations sécurisées de SG SFH est apporté en garantie par Société Générale, par le Groupe Crédit du Nord et par BFCOI (Banque Française Commerciale Océan Indien) et apparaît donc au hors bilan de SG SFH, cela en contrepartie de créances de prêts collatéralisés détenues par SG SFH sur Société Générale.

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

I. Prêts garantis

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par SG SFH.

A. Répartition des encours de prêts garantis

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	28 386 475 643,62

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 31 mars 2017.

B. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours en euros pour lesquels Min (CRD ; 80% Valeur du bien) = CRD	17 295 676 452,91
Somme des encours en euros pour lesquels Min (CRD ; 80% Valeur du bien) = 80% Valeur du bien	11 090 799 190,71
Total	28 386 475 643,62

C. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 mars 2017 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
1987	1	102 310,61
1988	-	-
1989	1	128 251,09
1990	2	235 814,01
1991	-	-
1992	2	210 823,76
1993	3	252 163,19
1994	4	342 927,65
1995	9	964 700,84
1996	83	1 219 903,99
1997	130	1 910 038,93
1998	167	2 428 436,31
1999	388	5 827 781,03
2000	778	13 626 677,79
2001	1 672	33 069 653,93
2002	4 433	83 575 100,50
2003	7 832	238 648 109,14
2004	10 077	434 701 535,50
2005	19 143	1 015 465 145,30
2006	19 692	1 243 621 337,63
2007	20 089	1 342 618 650,66
2008	16 711	1 020 644 301,97
2009	24 670	1 597 121 921,84
2010	45 550	3 161 898 901,37
2011	35 257	2 100 380 841,88
2012	23 424	1 789 553 854,85
2013	22 414	2 254 788 180,78
2014	24 707	2 883 772 387,70
2015	48 532	6 917 377 080,36
2016	14 336	2 211 192 389,67
2017	146	30 796 421,34
TOTAL	340 253	28 386 475 643,62

D. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 mars 2017 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle	Nombre de prêts	Encours en euros
0	13 234	94 284 430,28
1	14 405	224 998 801,61
2	17 379	445 404 120,61
3	20 447	780 432 370,80
4	19 740	854 943 470,14
5	19 262	991 965 542,77
6	18 393	1 066 679 369,00
7	18 394	1 229 704 667,26
8	22 759	1 791 436 298,80
9	20 734	1 704 198 079,30
10	18 674	1 650 583 832,66
11	16 219	1 619 367 470,75
12	16 216	1 716 291 262,49
13	21 455	2 603 080 639,38
14	15 296	1 798 662 876,88
15	10 409	1 264 476 456,86
16	9 833	1 337 358 174,90
17	10 496	1 458 408 836,15
18	13 679	2 152 368 759,87
19	8 024	1 224 104 396,78
20	3 394	439 172 736,52
21	2 626	365 794 759,26
22	2 933	457 006 774,92
23	3 984	746 423 107,17
24	1 626	277 755 391,09
25	386	57 078 447,61
26	215	28 496 482,26
27	27	3 693 831,60
28	9	1 280 847,30
29	5	1 023 408,17
30	-	-
	340 253	28 386 475 643,19

E. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

Les encours mobilisés correspondent en totalité à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours en euros	Localisation du bien
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	28 386 475 643,62	France

F. Répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

La répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture, correspond, pour chaque prêt personnel immobilier mobilisé, au montant minimum entre :

- le capital restant dû
- 80% de la valeur du bien réévalué.

Quotité éligible	Répartition en euros	Répartition en pourcentage
CRD	17 295 676 452,91	63,64%
80% valeur du bien réévalué	9 880 123 289,18	36,36%
Total général	27 175 799 742,09	100,00%

G. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

II. Expositions sur des personnes publiques

NEANT

III. Organismes de titrisation et entités similaires

NEANT

IV. Valeurs de remplacement

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 31/03/2017	Valeurs au 31/03/2017	Dépôts au 31/03/2017	Notations externes S&P/Moody's/Fitch
France			1 909 843	A-1/P-1/F1
Société Générale SA Total			1 909 843	

Durée résiduelle arrondie au nombre d'années entier le plus proche (en milliers d'euros)	Titres au 31/03/2017	Valeurs au 31/03/2017	Dépôts au 31/03/2017
Disponible			1 546 843
< 1 an			363 000
2			0
3			0
4			0
5			0
6			0
7			0
8			0
9			0
10			0
Total			1 909 843

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

NEANT

- C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 513-10 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

V. Remboursements anticipés

La proportion, exprimée en pourcentage, des remboursements anticipés enregistrés au cours de la période, rapportée à la moyenne des encours de fin de mois peut être estimée comme suit :

Taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale **sur le premier trimestre 2017 : 9.70 %**

Taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale **sur les 12 derniers mois : 6.94 %**

VI. Risque de taux

Suite à la restructuration intervenue le 6 mai 2015, SG SFH a retiré l'ensemble de ses swaps d'actif et de passif.

- Répartition des encours de swaps (notionnels) au 31 mars 2017 :

(En milliers d'euros)	Total des notionnels au 31/03/2017	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
Taux fixe contre Euribor 3M Micro couverture sur obligations foncières	0	100%	0%
Total	0	100%	0%

Les autres éléments du bilan sont couverts selon les règles de gestion du Groupe Société Générale.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur l'analyse de la sensibilité. Cette sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%.

La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités suivantes :

- sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 7 ans ;
- sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 7 ans ;
- sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités

- Sensibilités de la position de taux (en milliers d'euros) :

Sensibilité globale +1% (en milliers d'euros)	Total	Dont CT	Dont MT	Dont LT
Mars 2017	100	100	0	0

La Sensibilité de la position de taux reste stable par rapport au trimestre dernier.

VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets, après application des instruments financiers de couverture, liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n°99-10 arrêté au 31 mars 2017, soit 9.70%.

A partir du 31 mars 2017, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 1 555 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du trimestre. Cette position de liquidité minimale traduit le fait que le montant du Pré-maturity Test reste désormais dans les comptes de SG SFH et n'est plus remplacé.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances d'intérêts et de capital perçues des valeurs de remplacement, et de la valeur des prêts personnels immobiliers éligibles au refinancement BCE.